

DE24.038

FINANCES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2024

Autorisation - Approbation

038

Pour mémoire, depuis l'exercice 2011, le budget annexe du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) bénéficie d'une dotation de fonctionnement, issue des produits de la tarification (Département, Caisses de retraites et les bénéficiaires) ne permettant pas la prise en charge totale des dépenses de fonctionnement.

De plus, deux agents d'aide à domicile du Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile - SPASAD sont en arrêt depuis Octobre 2020. Pour ne pas impacter le fonctionnement du service et assurer la continuité de service due aux bénéficiaires, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de ces agents.

La présente délibération a pour objet de retracer, pour l'exercice 2024, la subvention de fonctionnement attribuée par le budget principal vers le budget annexe.

Le budget annexe SAAD de l'exercice 2024 a été approuvé le 21 novembre 2023 (DE23.055), une recette est inscrite au Chapitre 018 Nature 7488.

Le budget principal du CCAS de l'exercice 2024 a été approuvé en séance le 18 avril 2024 (DE24.011), il comprend une dépense inscrite au Chapitre 65 Nature 657381.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Nature Fonction Budget principal	Budget annexe	Montant	Nature Fonction Budget annexe
657381	SAAD	123 008,35 €	7488

Le Conseil d'administration approuve le versement de la subvention de fonctionnement présentée ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

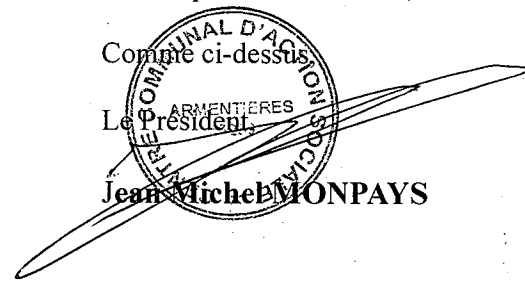
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Compte ci-dessus

Le Président,

Jean-Michel MONPAYS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 novembre 2024
Convocation du 29 octobre 2024
Administrateurs en exercice : 16
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Jean Michel MONPAYS, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme NAEYE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme PLAZANET, M. CHIEUX, M. MEHEZ, M. VANNESTE, Mme LUCAS

EXCUSÉS : M. HAESBROECK, Mme LATOUR

ABSENTS : Mme LEROY, M. AIT ELHAJ, M. VANGAEVEREN, M. TISON